

ENERGYCITIES

EU TRACKER – PLANIFICATION LOCALE DE LA CHALEUR ET DU FROID DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L’UE

État d’avancement et éléments nécessaires
pour une pratique standard dans l’UE



AUTEURS :

Mélanie Bourgeois
Julien Joubert
Loar Halleröd

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS POLITIQUES

SEPTEMBRE 2023

EU TRACKER – PLANIFICATION LOCALE DU CHALEUR ET DU FROID DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

PRÉSENTATION :

1/ NOUVELLE OBLIGATION DE L'UE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL DE CHALEUR ET DE FROID

2/ IMPORTANCE DES PLANS LOCAUX POUR DÉCARBONER LE SECTEUR DE LA CHALEUR ET DU FROID

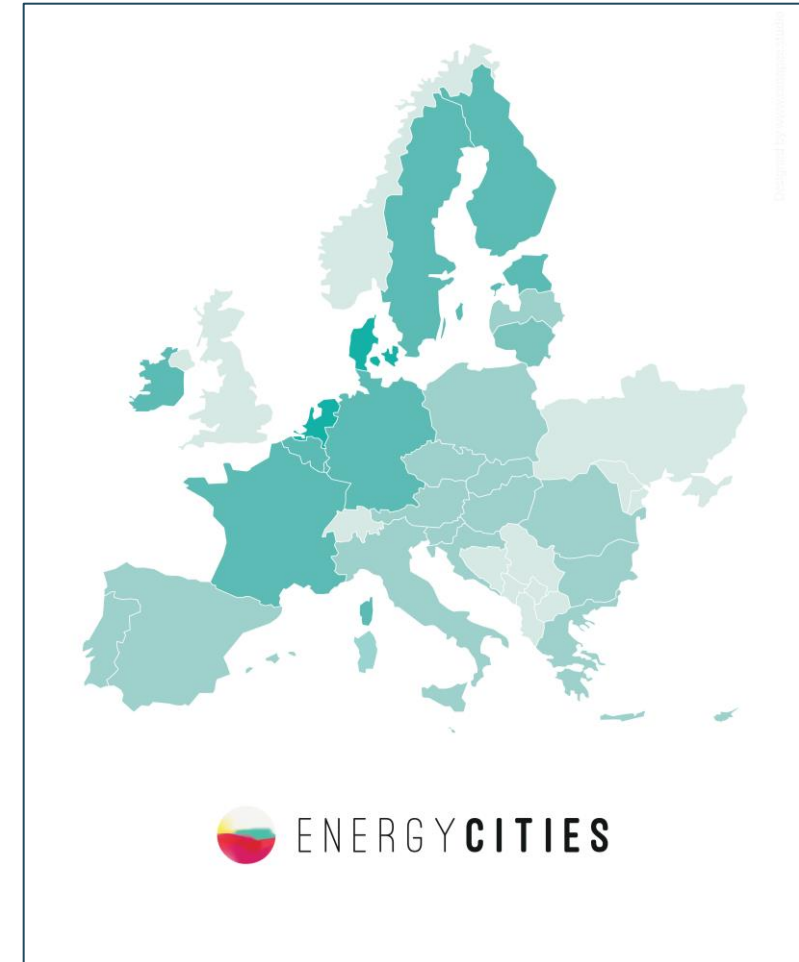
3/ PLANS LOCAUX DE CHALEUR ET DE FROID - QUEL EST L'ÉTAT D'AVANCEMENT DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ?

3.1/ ÉVALUATION GLOBALE

3.2/ CADRE LÉGISLATIF

3.3/ CADRE DE SOUTIEN

4/ RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES:





ENERGYCITIES

1/ NOUVELLE OBLIGATION DE L'UE EN MATIÈRE DE PLANS LOCAUX DE CHAULEUR ET DE FROID



NOUVELLE OBLIGATION DE L'UE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL DE CHALEUR ET DE FROID

Refonte de la directive relative à l'efficacité énergétique [Art. 25.6](#) :

- **Fixe une obligation en matière de plans locaux de chaleur et de froid** « Les États membres veillent à ce que les autorités régionales et locales élaborent des plans locaux en matière de chaleur et de froid au moins dans les communes dont la population totale est supérieure à 45 000 habitants ».
- Impose aux **États membres l'obligation de « soutenir les autorités régionales et locales dans toute la mesure du possible**, par tout moyen, y compris des régimes d'aide technique et de soutien financier »

et de « s'assurer de la cohérence des plans en matière de chaleur et de froid avec les autres critères de la planification locale en matière de climat, d'énergie et d'environnement de manière à **éviter toute charge administrative** aux autorités locales et régionales et à encourager une mise en œuvre effective des plans ».
- Précise que les plans peuvent être menés conjointement par un groupement de plusieurs collectivités locales voisines, pour autant que le contexte géographique et administratif et les infrastructures de chaleur et de froid l'autorisent.



REFONTE DE LA DIRECTIVE RELATIVE À L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ART. 25.6 :

Détails sur les objectifs obligatoires et le contenu des plans :

- ✓ Estimation, cartographie et stratégie pour l'amélioration de l'efficacité énergétique (par la préparation au chauffage urbain à basse température, la cogénération à haut rendement, la récupération de la chaleur perdue, les énergies renouvelables pour la chaleur et le froid dans la zone concernée)
- ✓ Analyse des appareils et systèmes de chauffage et de refroidissement dans les bâtiments, qui inclut les possibilités spécifiques à la zone en matière de mesures d'efficacité énergétique, en ciblant les bâtiments les moins performants et les foyers vulnérables
- ✓ Plan de financement de la mise en œuvre des politiques et mesures
- ✓ Trajectoire pour atteindre les objectifs des plans conformément à la neutralité climatique et cadre pour suivre l'avancement de la mise en œuvre des politiques et des mesures

Détails sur la méthodologie et les principes clés :

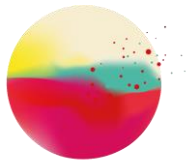
- ✓ Impliquer toutes les parties prenantes régionales ou locales concernées, le grand public et les opérateurs d'infrastructures énergétiques dans la préparation du plan
- ✓ Prendre en compte les besoins communs des autorités locales et des multiples unités administratives locales ou régionales ou des régions
- ✓ Évaluer le rôle des communautés énergétiques dans la mise en œuvre de la stratégie

NOUVELLE OBLIGATION DE L'UE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL DE CHALEUR ET DE FROID

Cette nouvelle disposition pourrait **CHANGER LA DONNE** pour la transition énergétique de l'Europe et la capacité des États membres à décarboner l'environnement bâti.

Elle exigera :

- 1** Une transposition efficace de la proposition par les États membres dans les cadres réglementaires et stratégiques
- 2** Fournir aux collectivités locales les outils et les ressources nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de chaleur et de froid efficaces

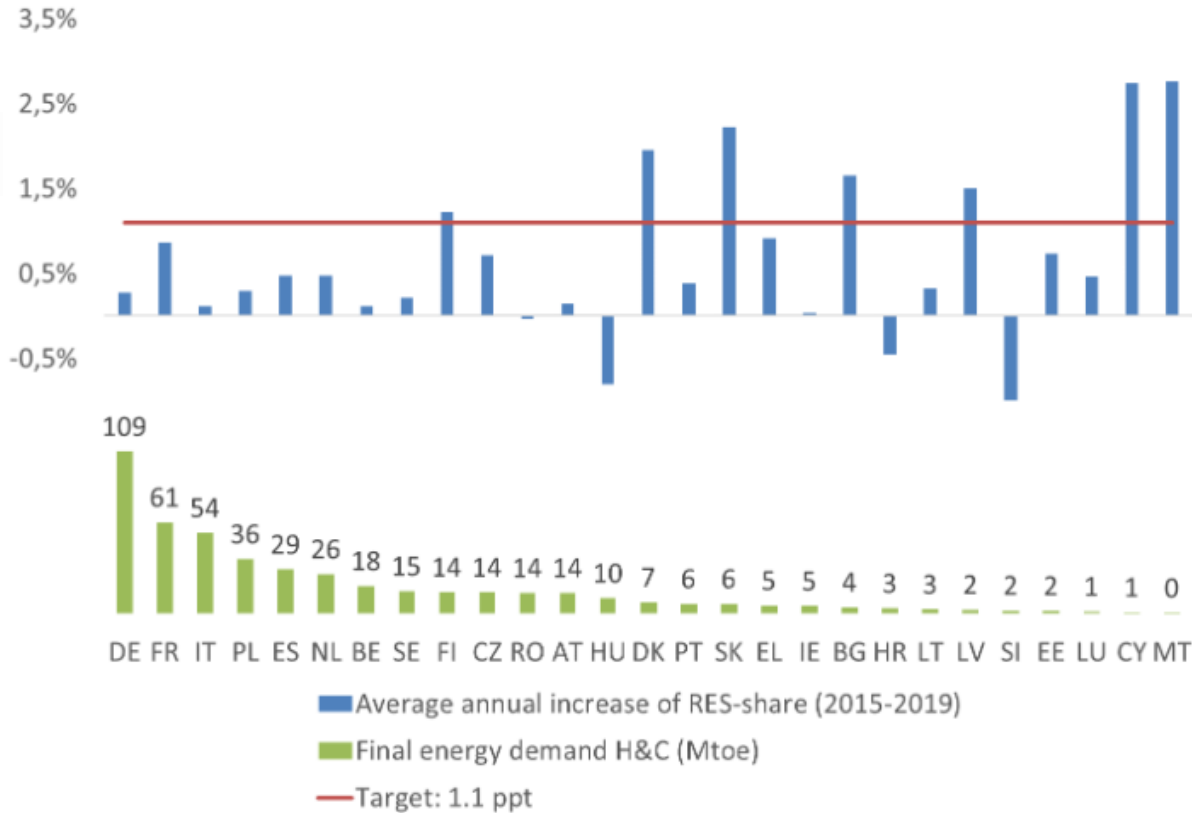


ENERGYCITIES

2/ IMPORTANCE DES PLANS LOCAUX POUR DÉCARBONER LE SECTEUR DE LA CHALEUR ET DU FROID



LA DÉCARBONATION DU SECTEUR DE LA CHALEUR ET DU FROID EST BIEN EN DEÇÀ DES OBJECTIFS FIXÉS



- Seuls 6 États membres ont atteint l’objectif d’augmenter de 1,1 % la part des sources d’énergies renouvelables dans leur demande finale de chaleur et de froid au cours de la période 2015–2019.
- Aucun des 8 États membres ayant la plus forte demande d’énergie pour la chaleur et le froid n’a atteint cet objectif au cours de la même période.

Illustration: Augmentation annuelle moyenne de la part des sources d’énergies renouvelables au cours de la période 2015–2019 et objectif d’une augmentation de 1,1 %. La partie inférieure de l’illustration montre la demande finale d’énergie pour la chaleur et le froid dans les États membres.

Source : [Renewable space heating under the revised Renewable Energy Directive](#). Directorate-General for Energy (European Commission), E-Think, Fraunhofer ISI, TU Wien, Viegand Maagoe , Öko-Institut e.V. 2022



POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DE TOUTE URGENCE DE PLANS LOCAUX DE CHALEUR ET DE FROID ?

- ✓ **Pour avoir des stratégies sur mesure. Le chaleur et le froid sont des questions locales** : les conditions spatiales et climatiques locales déterminent la nature de l'offre et de la demande en matière de chaleur et de froid. Les stratégies de décarbonation doivent donc être adaptées au contexte local.
- ✓ **Pour mobiliser tout le monde et stimuler la mise en œuvre.** Seule une approche locale permet d'**impliquer les citoyens, ainsi que toutes les parties prenantes privées et publiques** (entreprises, services publics, opérateurs publics) afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre la stratégie de décarbonation.
- ✓ Nous devons **réduire l'écart entre l'énergie et l'aménagement du territoire afin de garantir une solution rentable, efficace et optimale.** Et veiller à ce que les citoyens disposent d'environnements de vie sûrs et sains.
- ✓ **Pour avoir une planification énergétique intégrée.** Au niveau local, nous pouvons **aborder la transition énergétique dans son ensemble**, en considérant tous les vecteurs énergétiques et toutes les infrastructures (électricité, chaleur, froid, biomasse) et dans tous les secteurs (bâtiment, transport, industrie).



QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES ÉTATS MEMBRES ?

- ✓ **Atteindre** plus rapidement les **objectifs** nationaux en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables pour le chaleur et le froid
- ✓ **Réduire le recours aux combustibles fossiles**, réduire la consommation d'énergie finale et renforcer la sécurité énergétique
- ✓ **Optimiser les investissements publics** pour obtenir l'impact le plus décisif en matière de réduction des émissions et d'économies d'énergie
- ✓ Apporter les plus grands **bénéfices aux citoyens** en **atténuant la précarité énergétique**, en **réduisant les coûts finaux**, en améliorant la qualité de l'air, la **santé publique** et le **bien-être**
- ✓ Rendre l'**environnement bâti** et les **infrastructures essentielles** plus **adaptables** et plus **résilients au changement climat**
- ✓ **Renforcer la capacité à diriger efficacement l'atténuation et l'adaptation au changement climatique**



ENERGYCITIES

3/ PLANS LOCAUX DE CHALEUR ET DE FROID - QUEL EST L'ÉTAT D'AVANCEMENT DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE ?

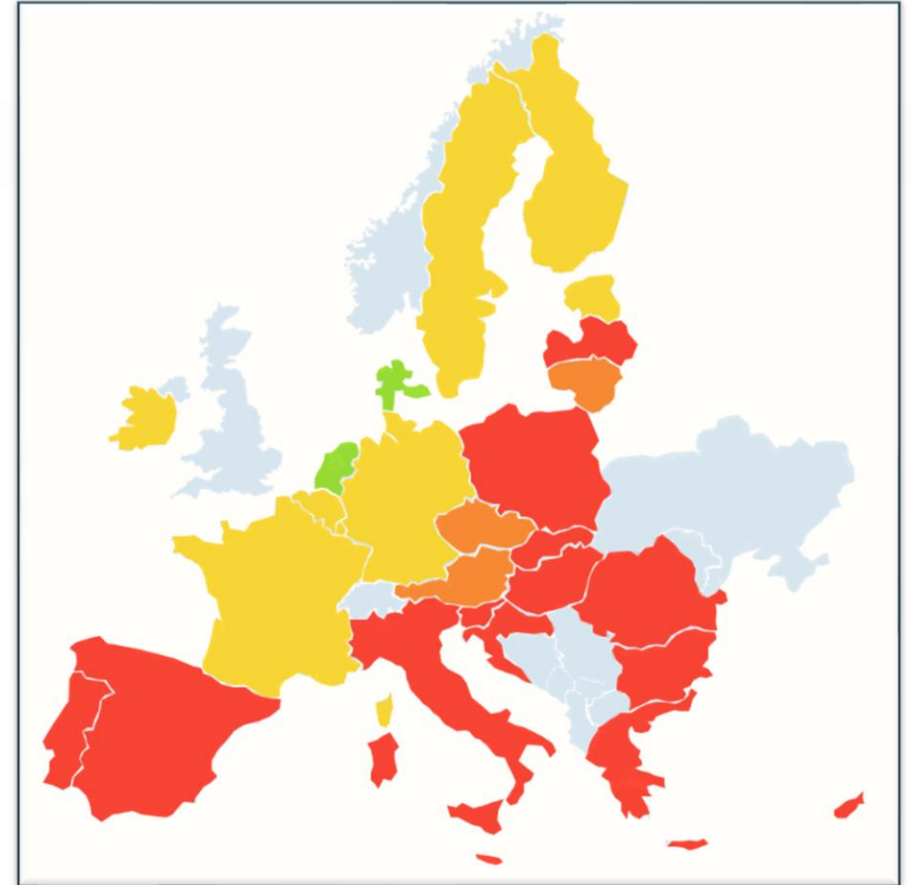


ÉVALUATION GLOBALE – PRINCIPALES CONCLUSIONS

ENERGYCITIES

1. Le niveau de préparation de la planification locale de la chaleur et du froid est très inégal en Europe → Voir les détails pour chaque pays [en ligne](#)

- Certains pays sont **historiquement forts** en matière de planification de l'énergie et de la chaleur, largement guidés par des **objectifs de sécurité de l'approvisionnement** (pays nordiques)
- Ces dernières années, plusieurs pays ont réalisé d'**importants progrès** en termes de mise en place de cadres efficaces pour les plans locaux d'énergie ou de chaleur et de froid (p. ex., Pays-Bas, Allemagne, France, Belgique, Irlande, Luxembourg), guidés par des **objectifs d'atténuation du changement climatique**
- Néanmoins, la planification locale de la chaleur et du froid est **totale** **absente dans près de la moitié des États membres de l'UE**



Évaluation du cadre national global pour les plans locaux de chaleur et de froid, Energy Cities, sept. 2023



ÉVALUATION GLOBALE – PRINCIPALES CONCLUSIONS

ENERGYCITIES

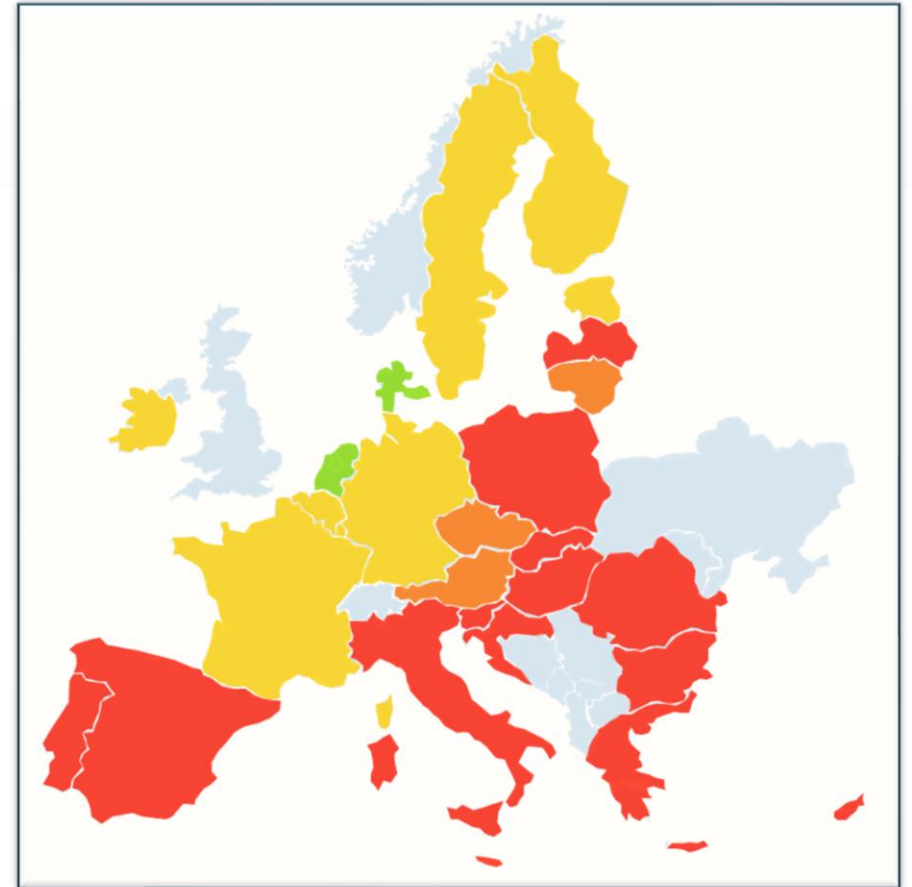
2. En l'absence de cadre de soutien efficace, les plans locaux de chaleur et de froid risquent d'être peu efficaces et mal mis en œuvre

Les pays qui instaurent une obligation en matière de planification locale de la chaleur tendent à mettre en place un bon cadre de soutien (p. ex., Pays-Bas)

Toutefois, les ressources des gouvernements locaux (en particulier le personnel) ne sont pas suffisantes dans la plupart des pays → Écarts importants entre l'obligation légale et l'exécution (p. ex., Slovénie, Pologne)

3. La planification du froid est nettement négligée

4. Les documents de planification énergétique (y compris les SECAP) **manquent souvent de détails et de dimensions stratégiques et spatiales**, et ne sont pas suffisamment alignés sur les documents d'aménagement du territoire et les cibles et objectifs nationaux d'atténuation du changement climatique



Évaluation du cadre national global pour les plans locaux de chaleur et de froid, Energy Cities, sept. 2023



ÉVALUATION GLOBALE – PRINCIPALES CONCLUSIONS

La transposition de la nouvelle obligation de la refonte de la directive européenne relative à l'efficacité énergétique (DEE) en ce qui concerne la planification locale de la chaleur et du froid **nécessitera des efforts ambitieux pour :**

- ✓ modifier le cadre juridique et l'articuler avec les obligations existantes pour les collectivités locales
- ✓ renforcer les mécanismes de soutien technique et financier, y compris les guichets uniques pour la planification locale de la chaleur
- ✓ améliorer la coordination à la fois verticale (municipalités, régions, États-nations et UE) et horizontale (entre les municipalités et les autres parties prenantes opérant au niveau local)
- ✓ faciliter l'accès à des données détaillées relatives à l'énergie, ainsi qu'à d'autres données spatiales.



Évaluation du cadre national global pour les plans locaux de chaleur et de froid, Energy Cities, sept. 2023



ÉVALUATION DU CADRE JURIDIQUE

ENERGYCITIES

- Certains pays d'Europe du Nord (dotés de vastes systèmes de chauffage urbain) **pratiquent la planification énergétique locale depuis longtemps** (Danemark, Estonie, Finlande, Suède), davantage axée sur la sécurité de l'approvisionnement que sur la décarbonation.
- Ces dernières années, de **nouvelles obligations en matière de planification locale de la chaleur** ont commencé à voir le jour, principalement guidées par des objectifs d'atténuation du changement climatique. Dans certains pays et régions, ces obligations ont été rendues obligatoires, p. ex., aux Pays-Bas, dans certains États allemands (Länder) et très probablement dans l'ensemble de l'Allemagne à partir de 2024.
- Dans d'autres pays, elle a **fortement été incitée** et encouragée pour atteindre des objectifs en matière de climat (p. ex., Flandre, Luxembourg, Irlande et France).
- Une **plus grande prise de conscience** de l'importance de la planification énergétique locale, et de la chaleur en particulier, est apparue dans certains pays, mais n'a pas encore été correctement traduite dans le cadre réglementaire (p. ex., Slovénie).
- Néanmoins, **près de la moitié des États membres de l'UE ne disposent d'aucun** cadre juridique pour les plans locaux de chaleur



Évaluation du cadre juridique pour la planification locale de chaleur et de froid, Energy Cities, sept. 2023



ÉVALUATION DU CADRE JURIDIQUE

ENSEMBLE VARIÉ DE CADRES JURIDIQUES EN PLACE POUR LA PLANIFICATION DE LA CHALEUR DANS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UE

EXEMPLES DE CADRE JURIDIQUE EXISTANT

Plans d'approvisionnement en énergie (et en chaleur) obligatoires sans liens clairs avec l'aménagement du territoire ou les plans climatiques	Planification obligatoire du chauffage intégrée dans les plans d'aménagement du territoire avec un alignement limité sur la planification climatique	Plans obligatoires du chauffage volontairement intégrés aux plans climatiques et aux plans d'aménagement du territoire	Planification obligatoire du chauffage intégrée aux plans climatiques et aux plans d'aménagement du territoire	Planification du chauffage partiellement traitée avec les plans climatiques et énergétiques ou exécutée volontairement
Pologne Slovénie République tchèque	Estonie Lituanie	Danemark Suède	Pays-Bas Finlande Allemagne (en cours de négociation pour la loi sur la planification de la chaleur)	France Irlande Flandre (Belgique) Luxembourg



ÉVALUATION DU CADRE JURIDIQUE

FACTEURS COMMUNS NUISANT À L'EFFICACITÉ DES OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE PLANS DE CHALEUR ET DE FROID :

Champ d'application trop limité, car la planification de la chaleur est souvent redéfinie en fonction de :

- Objectifs spécifiques, technologies (p. ex., développement de réseaux urbains de chaleur et de froid) et projets ciblés (p. ex., programmes de rénovation énergétique)
- Planification de l'amélioration de l'efficacité souvent strictement limitée aux actifs municipaux ou publics (p. ex., bâtiments publics comme en Grèce).

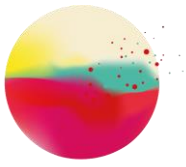
Faible mandat juridique pour les collectivités locales :

Les municipalités ne disposent que d'outils limités pour utiliser les règlements d'urbanisme et les codes de la construction afin de réglementer efficacement les sources et les infrastructures d'approvisionnement en chaleur.

Approche cloisonnée de la planification énergétique :

La planification de la chaleur ou de l'énergie est souvent exécutée indépendamment de l'aménagement stratégique global du territoire, des actions liées au climat, et n'est souvent pas alignée sur la planification transversale, ni sur les cibles, les stratégies et les objectifs nationaux en matière de climat.

Manque de coordination efficace entre les stratégies locales de chaleur, les programmes nationaux ciblant les propriétaires (p. ex., subventions pour la rénovation ou changements des systèmes de chauffage) et la planification des infrastructures effectuée par les opérateurs des réseaux d'énergie.



LE REFROIDISSEMENT, SEUL DANS LE FROID

- La tendance est à l'augmentation de la demande d'énergie pour le refroidissement. Cette demande est associée à une forte intensité carbone et a provoqué des pannes d'électricité dans le sud de l'Europe pendant les périodes de forte demande.
- Les environnements urbains et les conditions de vie sont de plus en plus exposés aux chaleurs extrêmes (près de 62 000 décès liés à la chaleur estimés en Europe en 2022).
- Dans la plupart des pays, le refroidissement des locaux (et la consommation d'énergie qui y est associée) n'est pas pris en compte dans l'aménagement stratégique du territoire et est rarement couvert par les codes de la construction, le contrôle de l'utilisation des sols et les instruments de planification.
- Dans les politiques nationales, le refroidissement des locaux n'est de loin pas considéré comme aussi important que le chauffage. Au Danemark, par exemple, la production de froid est considérée comme une activité commerciale, alors que la production de chaleur est considérée comme un service public.
- L'intégration des aspects liés au refroidissement dans l'aménagement local du territoire et l'urbanisme est essentielle pour garantir un refroidissement des locaux optimisé, efficace et durable, tout en favorisant des environnements bâtis plus résilients à la chaleur.



ÉVALUATION DU CADRE DE SOUTIEN

OBSERVATIONS GÉNÉRALES :

- Les pays ayant des obligations en place disposent souvent de **cadres de soutien technique et organisationnel**, élaborés et développés sur une longue période (p. ex., pays nordiques)
- Le **soutien financier** dédié à la chaleur et au froid est souvent fondé sur des projets. . Le financement des activités de planification stratégique est insuffisant.
- Les capacités en **personnel** et en **compétences** pour la planification énergétique intégrée constituent une contrainte majeure dans pratiquement tous les pays, avec un recours important aux consultants
- L'**accès limité aux données liées à l'énergie et autres données géospatiales** est un obstacle majeur à l'élaboration de plans de chaleur et de froid dans la plupart des pays, y compris dans les pays où le degré de numérisation est élevé



Évaluation du cadre national global pour les plans locaux de chaleur et de froid, Energy Cities, sept. 2023



SOUTIEN TECHNIQUE ET ORGANISATIONNEL

- Un certain soutien technique utile à la planification de la chaleur est fourni sous forme de lignes directrices dans de nombreux pays.
- Toutefois, lorsqu'il existe, le soutien technique est :
 - souvent lié aux politiques d'approvisionnement en énergie
 - rarement axé sur une planification énergétique stratégique intégrée (couvrant tous les vecteurs énergétiques et les technologies pour décarboner la chaleur et le froid)
 - plutôt axé sur certains aspects de la planification de la chaleur (comme la production d'énergie thermique renouvelable).
- Soutien organisationnel dans certains cas coordonné par des réseaux horizontaux (réseau de collectivités locales, coopération régionale...), mais souvent non institutionnalisé et pleinement intégré dans des cadres stratégiques nationaux

Quel type de soutien technique et organisationnel existe-t-il pour les collectivités locales ?

- Lignes directrices sur la manière de réaliser une planification de la chaleur (processus, portée, méthodes de calcul, références [telles que catalogue des coûts] et situations de référence) et outils (tels que outils de modélisation pour la demande de chaleur et filières de décarbonation)
- Groupes de pratique et d'échange, basés sur l'expertise scientifique et les retours d'expérience
- Assistance technique et service d'assistance
- Plateformes de coordination pour aligner le contenu de la planification de la chaleur au niveau spatial (généralement régional)



PERSONNEL ET COMPÉTENCES –

Principal obstacle à la planification locale de la chaleur et du froid :

- **Pénurie** notable de **personnel** dans les administrations locales de la plupart des États membres
- Souvent, un seul employé se consacre aux questions énergétiques, avec une coordination limitée entre les services municipaux (climat, énergie, social, développement urbain/spatial, etc.)
- Des programmes de formation et d'embauche de personnel pour la planification de la chaleur ou énergétique n'ont été **mis en place que dans quelques États membres** (Danemark, Irlande, Pays-Bas, Allemagne)
- Dans certains cas, les collectivités locales ont l'obligation de disposer d'un personnel spécialisé, mais manquent de moyens financiers et de fonds dédiés (p. ex., Grèce).

Dans la plupart des pays, le recours à des prestataires externes est très fréquent, ce qui :

- **Empêche** les administrations locales de développer des compétences, des connaissances et des capacités « internes » durables, ce qui rend l'action en faveur du climat inutilement coûteuse à long terme (Cf. [Mazzucato and Collington, 2023](#))
- Risque d'avoir un **impact négatif sur la mise en cohérence, l'évaluation et la mise en œuvre des plans locaux de chaleur et de froid**. Ce qui réduit probablement la possibilité d'impliquer les parties prenantes et les citoyens dans la décarbonation de la chaleur.
- Energy Cities a **estimé** que les **collectivités locales manquent de 214 000 employés à temps plein environ** pour atteindre les objectifs en matière de climat dans l'environnement bâti d'ici 2030



ÉVALUATION DU CADRE DE SOUTIEN

ENERGYCITIES

SOUTIEN FINANCIER

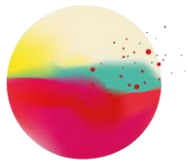
- **Peu de pays disposent de fonds nationaux dédiés à la planification de la chaleur** (p. ex., Allemagne, Luxembourg, Flandre, Finlande). Ces fonds sont souvent limités (entre 10 et 50 k€ par municipalité), manquent de visibilité à long terme et sont également insuffisants pour garantir une mise en œuvre correcte de ces plans.
- **Importante variation de la décentralisation des fonds publics** alloués à la transition écologique (cf. [résultats](#) du CCRE). Les municipalités ayant un modèle plus décentralisé pour les investissements en matière d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à celui-ci (p. ex., pays nordiques) disposent de ressources financières beaucoup plus importantes et peuvent les consacrer à la de la chaleur et du froid.
- Les **contraintes de capacités administratives** pour accéder aux fonds européens disponibles sont un problème récurrent (ce problème a également été identifié par les collectivités régionales lors de la distribution des fonds européens de développement régional à des fins de planification de la chaleur).
- Les municipalités qui n'ont pas accès aux mécanismes nationaux de soutien financier et dont les moyens budgétaires sont limités **dépendent fortement des projets et des fonds de l'UE en ce qui concerne les activités liées à la décarbonation de la chaleur et du froid.**
- Les mécanismes financiers disponibles pour un chauffage et un refroidissement efficaces sont souvent **basés sur des projets et axés sur des technologies spécifiques** (p. ex., pour remplacer le gaz par de la biomasse dans les réseaux de chauffage urbain).



ÉVALUATION DU CADRE DE SOUTIEN

ACCÈS AUX DONNÉES

- **Accès rarement centralisé** aux données géospatiales liées à l'énergie par le biais de bases de données et de plateformes, mises à disposition dans un format harmonisé.
- Souvent, les municipalités **ne contrôlent pas ou ne possèdent pas** les données nécessaires à la planification de la chaleur et du froid. Dans la plupart des pays, les fournisseurs d'énergie et les opérateurs de réseaux ne sont pas obligés de publier leurs données ou de les fournir aux collectivités locales.
- Accès aux données relatives aux bâtiments (âge, surface, performance énergétique), aux données sur la consommation d'énergie et aux systèmes de chauffage **souvent limité aux bâtiments publics**, et ne concerne donc pas le parc immobilier privé
- Données géospatiales relatives à l'énergie à la disposition des collectivités locales **rarement suffisamment détaillées et précises** et pas régulièrement mises à jour. L'utilisation de ces données nécessite une modélisation complexe et un traitement approfondi des données, ce qui augmente considérablement les coûts associés à la planification énergétique.



ENERGYCITIES

4/ RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES :



COMMENT METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE POUR LES PLANS LOCAUX DE CHALEUR ET DE FROID ?

ENERGYCITIES

MODÈLE DE BONNE GOUVERNANCE

- ✓ **Plus on est de fous, plus on rit** : toutes les collectivités locales (ou au moins celles de plus de 20 000 habitants) doivent être concernées par l'obligation et soutenues. Plus le nombre de collectivités locales impliquées est important, plus il est facile de créer une dynamique collective et d'avoir un impact significatif. En outre, le temps presse et les villes doivent commencer à procéder à une planification dès maintenant, car il faudra plusieurs années pour la mettre en œuvre.
- ✓ Des **stratégies nationales et régionales claires en matière de chaleur** devraient guider les plans locaux de chaleur et de froid.
- ✓ Il faudra veiller à ce que les plans soient **régulièrement mis à jour** afin de rester en phase avec les autres politiques et innovations.
- ✓ Une **méthodologie coopérative** est indispensable : la législation nationale doit détailler une méthodologie basée sur l'engagement des parties prenantes locales [p. ex., groupe de travail local, collaboration avec d'autres services de l'administration, avec les agences ou fournisseurs locaux d'énergie, ...] pour rédiger le plan local de chaleur et de froid.

MEILLEURE PRATIQUE :



Excellente coordination à plusieurs niveaux aux **Pays-Bas** :

Importante coordination entre les stratégies de décarbonation nationales, régionales et locales, par le biais d'un dialogue à plusieurs niveaux et de divers groupes de travail. Selon l'accord néerlandais sur le climat, la vision municipale sur la transition thermique doit être conforme à la stratégie énergétique régionale.



Attention : la nouvelle obligation doit compléter ce qui existe déjà en matière de climat, d'énergie ou d'aménagement de l'espace urbain et accroître l'ambition globale des plans énergétiques locaux



COMMENT METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE POUR LES PLANS LOCAUX DE CHALEUR ET DE FROID ?

ENERGYCITIES

VASTE CHAMP D'APPLICATION ET CONTENU PRÉCIS DES PLANS

- ✓ **Englober tous les vecteurs et infrastructures énergétiques** (ne pas se limiter aux projets de réseaux de chauffage urbain)
- ✓ Inclure une analyse détaillée de la demande (secteur du bâtiment principalement) et de l'offre, et les combiner dans des scénarios de décarbonation.
- ✓ L'objectif est de réduire la demande globale et de parvenir à une planification urbaine et énergétique intégrée.
- ✓ Inclure des **exigences détaillées pour les villes**, basées sur les meilleures pratiques existantes, qui devraient au moins inclure :
 1. Vision et objectifs (vision de haut niveau pour un chauffage durable dans la ville, avantages que la décarbonation de la chaleur apportera à la ville, résumé des objectifs et des cibles de la stratégie)
 2. Analyse spatiale de la chaleur (demande de chaleur actuelle et future, scénarios futurs pour identifier les opportunités et la faisabilité en matière de chauffage, engagement et points de vue des citoyens, analyse des parties prenantes, aptitudes, compétences et besoins en main-d'œuvre, instruments politiques et financiers)
 3. Plan d'exécution (engagement, système de prise de décision, coûts et analyses de rentabilité, suivi et évaluation)

MEILLEURE PRATIQUE :



Dans le Land du **Baden-Württemberg** (Allemagne), les plans chaleur locaux comprennent un scénario pour un chauffage climatiquement neutre d'ici 2040, avec des objectifs intermédiaires pour 2030, notamment une représentation spatiale des structures d'approvisionnement en chaleur prévues.

Au **Danemark**, les zones d'approvisionnement en chauffage collectif, avec des considérations socio-économiques, sont identifiées dans les plans chaleurs, ce qui fournit un cadre stratégique à long terme pour la transformation des systèmes de chauffage.



COMMENT METTRE EN PLACE UN CADRE JURIDIQUE POUR LES PLANS LOCAUX DE CHALEUR ET DE FROID

DONNER LE BON MANDAT JURIDIQUE

- ✓ **Les services publics doivent se conformer aux plans locaux de chaleur et de froid.** La législation européenne en cours d'élaboration discute de cette obligation potentielle pour les GRD (Gestionnaire de Réseau de Distribution). La législation nationale devrait suivre cet exemple. Si les collectivités locales peuvent souvent réglementer les systèmes de chauffage urbain, elles ne sont souvent pas associées à la planification des infrastructures gazières.
- ✓ **Donner aux collectivités locales le mandat légal d'exclure certaines technologies de chauffage** du parc immobilier dans certaines zones de leur territoire afin d'atteindre rapidement leurs objectifs en matière de climat.
- ✓ **Supprimer toutes les obligations légales de raccordement des bâtiments aux réseaux de gaz naturel**, ce qui empêche les municipalités d'atteindre les objectifs de décarbonation de leurs plans chaleur.

MEILLEURE PRATIQUE :



Au **Danemark**, les conseils municipaux réglementent à la fois le chauffage urbain et les réseaux de gaz naturel, ce qui donne un mandat légal fort aux municipalités.

Les conseils municipaux peuvent décider du raccordement obligatoire au chauffage urbain pour les bâtiments existants et nouveaux dans les zones d'approvisionnement en chauffage collectif et exclure certains systèmes de chauffage dans les bâtiments existants ou nouveaux.

Cela permet aux municipalités d'avoir une vision à long terme des systèmes énergétiques et de garantir la viabilité économique.



COMMENT LES ÉTATS MEMBRES PEUVENT-ILS SOUTENIR AU MIEUX LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

ENERGYCITIES

FOURNIR UN SOUTIEN TECHNIQUE COMPLET

- ✓ **Mandater une organisation (p. ex., agence nationale ou ministère) pour coordonner le soutien aux collectivités locales**
- ✓ **Lancer un programme national pour la planification locale de la chaleur et du froid**, impliquant les parties prenantes (experts universitaires et scientifiques, collectivités locales, fournisseurs d'énergie et gestionnaires de réseaux de distribution, logements sociaux, industries, secteur du bâtiment...). Ce programme doit proposer des lignes directrices et des outils, et les mettre à jour en fonction des nouvelles connaissances et des retours d'expérience des professionnels au fil des ans.
- ✓ **Le soutien technique doit comprendre, une combinaison d'assistance en ligne et en personne.** Le service d'assistance en ligne doit inclure des conseils étape par étape, par étape, des méthodologies de calcul, des outils, les coûts des différentes technologies et le potentiel des énergies renouvelables. L'assistance en personne doit comprendre des formations, des échanges entre homologues, des groupes de travail et de l'expertise.
- ✓ **Améliorer le soutien technique apporté aux collectivités locales, qui peut déjà exister pour la planification énergétique ou les politiques en matière de changement climatique, en mettant l'accent sur la dimension spatiale de la planification de la chaleur.**
- ✓ **Établir une liste de consultants fiables**, capables de soutenir les collectivités locales.

MEILLEURE PRATIQUE :



En **Flandre** (Belgique), l'Agence flamande de l'énergie et du climat fournit un ensemble de conseils techniques :

- 1) Un guide chaleur, qui contient des conseils étape par étape pour l'élaboration d'un plan chaleur local, un aperçu des partenaires potentiels et des options de financement, ainsi qu'un catalogue de technologies.
- 2) Une carte prospective du zonage de la chaleur, qui fournit aux municipalités un premier aperçu des différentes zones de chaleur et du potentiel des réseaux urbains de chaleur et de froid sur leur territoire.
- 3) Un modèle de cahier des charges pour l'élaboration de plans chaleur
- 4) Un programme de soutien permettant aux municipalités d'échanger des idées et des pratiques.



COMMENT LES ÉTATS MEMBRES PEUVENT-ILS SOUTENIR AU MIEUX LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

ASSURER UN SOUTIEN FINANCIER SUFFISANT

- ✓ **Fournir un soutien financier spécifique pour la planification stratégique** (recueil et traitement des données, diagnostic, engagement des parties prenantes, etc.)
- ✓ **Fournir un soutien financier pluriannuel pour donner de la visibilité aux collectivités locales** et leur permettre d'internaliser les compétences sur le long terme. Des mécanismes financiers permanents doivent être développés, par exemple par le biais de taxes nationales ou locales affectées.
- ✓ Le soutien financier doit financer à la fois le personnel des municipalités et l'expertise externe, et doit **allouer davantage de ressources aux municipalités de moyenne et petite taille.**
- ✓ Pas de nouvelle obligation sans soutien supplémentaire : le soutien financier doit couvrir au moins 80 % des coûts de l'exercice de planification.
- ✓ **Déléguer la gestion des fonds nationaux et régionaux existants** aux collectivités locales
- ✓ **Préfinancer les coûts** de l'expertise technique afin d'éviter les longs délais de mise en œuvre.

L'UE doit soutenir les États membres en intégrant la planification locale de la chaleur et du froid, dans son programme d'assistance technique et en en faisant une priorité du Fonds européen de développement régional actuel et futur.

MEILLEURE PRATIQUE



Dans le Land de **Baden-Wurtemberg** (Allemagne), les collectivités locales reçoivent un soutien financier de 45 000 euros pour préparer leurs plans chaleur.

En France, le Fonds Chaleur peut être décentralisé et géré par les collectivités locales pour financer des études de faisabilité de projets de chaleur renouvelable et de programmes de chauffage urbain.

En Wallonie, la région finance des études de faisabilité pour le chauffage urbain à hauteur de 75 % des coûts et paie directement les consultants ; la municipalité paie les frais restants à la région lorsque l'étude est livrée.



COMMENT LES ÉTATS MEMBRES PEUVENT-ILS SOUTENIR AU MIEUX LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

ENERGYCITIES

DÉVELOPPER LES CAPACITÉS EN PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS LOCALES

- ✓ **Le soutien technique n'est pas suffisant si les collectivités locales ne peuvent pas consacrer des ressources humaines à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs plans de chaleur et de froid.**
- ✓ **Inclure dans les plans nationaux sur l'énergie et le climat, une analyse des besoins en personnel supplémentaire dans les collectivités locales** afin de réaliser la planification de la chaleur et la transition en général. De telles évaluations ont par exemple été réalisées en [France](#) de manière indépendante et aux [Pays-Bas](#) pour le gouvernement.
- ✓ **Fournir un financement permanent aux collectivités locales pour l'embauche de personnel qualifié** (la transition thermique est une nécessité pour les 30 prochaines années, il ne s'agit pas d'un projet de 3 ans).
- ✓ **Mettre en commun les ressources humaines et les compétences** dont les collectivités locales peuvent facilement bénéficier grâce au **développement d'agences locales et régionales de l'énergie**.
- ✓ **Proposer des programmes de formation et s'engager avec le secteur universitaire** pour développer des programmes dédiés, par exemple sous la forme d'un centre municipal de compétences en matière de chaleur.
- ✓ **Soutenir les collectivités locales dans la définition des descriptions de postes et des stratégies de recrutement.** Découvrir les différents postes nécessaires dans les administrations locales pour mener à bien la transition du secteur de la chaleur et de l'environnement bâti sur notre site [LocalStaff4Climate](#).



MEILLEURE PRATIQUE

Aux **Pays-Bas**, les municipalités engagées dans le programme « Out of Gas » reçoivent des fonds nationaux pour financer des postes pour la planification de la chaleur.

En **Écosse**, le gouvernement a évalué les capacités en personnel supplémentaire dont les collectivités locales ont besoin pour mettre en œuvre leurs stratégies locales en matière de chaleur et d'efficacité énergétique (*Local Heat and Energy Efficiency Strategies*) et les obligations liées à la nouvelle loi sur les réseaux de chaleur *Heat Networks Act*.

En **Allemagne**, l'agence nationale de l'énergie, la DENA, a créé un centre de compétence municipal sur la chaleur, qui propose des formations et des conseils aux collectivités locales.

En **Suède**, les collectivités locales peuvent recruter du personnel par l'intermédiaire des agences régionales de l'énergie.



COMMENT LES ÉTATS MEMBRES PEUVENT-ILS SOUTENIR AU MIEUX LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

ENERGYCITIES

FACILITER L'ACCÈS AUX DONNÉES

- ✓ **Fournir des bases de données centralisées pouvant être consultées par les collectivités locales**, pour toutes les données nécessaires à la planification de la chaleur (données relatives aux bâtiments [performance énergétique, taille, âge, systèmes de chauffage, etc.], données relatives à la consommation d'énergie [tous les vecteurs], infrastructures énergétiques, sources d'énergies renouvelables).
- ✓ **Obliger les fournisseurs d'énergie et les gestionnaires de réseaux à partager leurs données gratuitement et dans un format spécifique facile à exploiter** pour les collectivités locales.
- ✓ **Exiger des propriétaires de données suffisamment de détails** : la planification de la chaleur nécessite des données suffisamment précises au niveau de la rue et des bâtiments.
- ✓ **Financer le recueil et le traitement des données brutes et des données géospatiales par des tiers afin de fournir des ensembles de données prêts à l'emploi, à des fins de planification de la chaleur** (diagnostic, cadastres thermiques...)
- ✓ **Fournir des outils de système d'information géographique pour calculer des scénarios chaleur**, avec des ensembles de données.



MEILLEURE PRATIQUE

En **France**, les gestionnaires de réseaux et les fournisseurs d'énergie, doivent partager leurs données publiquement au niveau de la rue (agrégation de 10 points d'approvisionnement dans le secteur résidentiel). Les régions et l'Agence nationale de la transition écologique, financent des observatoires régionaux « climat, air, énergie » qui fournissent aux collectivités locales des données déjà traitées.

Au **Danemark**, les collectivités locales ont accès à des bases de données nationales dans lesquelles les propriétaires doivent fournir des informations relatives à l'énergie (systèmes de chauffage, consommation d'énergie). C'était également le cas en Pologne, mais ce n'est malheureusement plus le cas.

En **Estonie**, les possibilités techniques et économiques sont disponibles pour la plupart des sources d'énergie renouvelables et financées par des fonds nationaux.



COMMENT LES ÉTATS MEMBRES PEUVENT-ILS SOUTENIR AU MIEUX LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

Rendre la planification obligatoire et donner aux collectivités locales le mandat d'utiliser ces plans pour guider la transition vers des environnements de vie décarbonés, résilients et plus sains

+

Veiller à ce que les collectivités locales ne soient pas surchargées

+

Créer un guichet unique avec toutes les ressources nécessaires à l'élaboration et au financement des plans locaux de chaleur et de froid

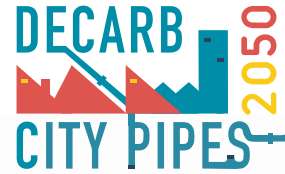


EN SAVOIR PLUS

ENERGYCITIES

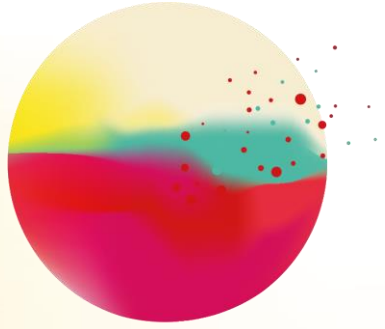
Ressources techniques issues de projets financés par l'UE

- ✓ [Decarb City Pipes 2050](#) : vous y trouverez des [conseils techniques](#) de ville à ville, des exemples de bonnes pratiques en matière de [plans de chauffage et de refroidissement](#) et de [stratégies de chauffage](#), ainsi que des [recommandations politiques](#) de la part de villes.
- ✓ [SHIFFT](#) : vous y trouverez 4 modules d'orientation sur [l'engagement des parties prenants et la co-création](#), [les instruments financiers](#), [les outils politiques](#) et les [choix technologiques](#) afin de développer des stratégies relatives à la chaleur.
- ✓ Outils : [Hotmaps](#) est un logiciel en ligne basé sur un SIG qui permet de mettre en place des plans stratégiques de chaleur et de froid. [THERMOS](#) est un outil de planification pour les études de faisabilité des réseaux urbains de chaleur et de froid. [Act!onHeat](#) est un exemple de dispositif de soutien technique financé par l'UE pour aider les collectivités locales à élaborer des stratégies de chaleur et de froid.



En savoir plus sur nos travaux concernant la chaleur et le froid :

- ✓ En savoir plus sur le [manque de personnel](#) dans les collectivités locales pour la planification énergétique et sur [ce que l'UE et les États membres peuvent faire](#)
- ✓ Comment éliminer progressivement les gaz fossiles d'ici 2035 ? La société civile a défini [10 points](#) qui devraient guider les responsables politiques
- ✓ Découvrez le « [Plan d'action européen pour la décarbonation du chauffage et du refroidissement](#) » dont nous avons besoin, élaboré avec 11 autres organisations européennes du secteur de l'énergie
- ✓ Pourquoi l'hydrogène ne devrait-il pas être utilisé pour le chauffage des locaux ? Lisez notre document [Rétablissons la vérité](#) sur les gaz et les technologies de chaleur renouvelable



ENERGY**CITIES**